

Cette publication nest pas publiée

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB, KABVS - 19.06.2020

Numéro de publication: SB01-0000001276

Canton: VS

Entité de publication:

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue des Vergers 1, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Roberto VILAR

Débiteur(s):

Roberto VILAR

Date de naissance: 27.09.1968

Lieu de séjour inconnu

Point de contact:

Offices des poursuites et faillites du district de Sion

Rue des Vergers 1

1950 Sion

Objet(s) à vendre aux enchères:

- Parcelle N° 3794, plan N° 45, nom local : "COMBE DE LA MURA", commune de Sion secteur Sion, surface totale : 315 m2, mensuration fédérale, * vigne : 315 m2

- Parcelle N° 3799, plan N° 45, nom local : "COMBE DE LA MURA", commune de Sion secteur Sion, surface totale : 427 m2, mensuration fédérale, * vigne : 427 m2

- Parcelle N° 14725, plan N° 74, nom local : "PLATTA D'EN HAUT", commune de Sion secteur Sion, surface totale : 183 m2, mensuration fédérale, * vigne : 183 m2

Vente aux enchères

Le 09.07.2020 à 14:00 heure, Salle N° 5 de l'Espace Porte-de-Conthey, Rue de Conthey 20 à 1950 Sion, sur délégation de l'office des poursuites du district de Conthey (art. 4 LP)

Remarques:

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres. Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Montant à payer à l'enchère pour chaque parcelle vendue séparément : Fr. 1'000.- représentant un acompte de Fr. 700.- et une avance de frais de Fr. 300.- sur les émoluments et débours de l'Office. Possibilités de paiement : 1) à l'enchère : en espèce 2) avant l'enchère : par consignation du montant total sur le CCP 19-230-8 de l'office des poursuites. Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

La vente est requise par des créanciers saisissants.

Remarques juridiques:

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des poursuites dès le 24 juin 2020.

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement. Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 24.06.2020

L'état des charges déposé le 28 février 2020 est déjà en force.